

Inscription au registre canicule

Un registre nominatif est tenu par le Centre communal d'action sociale (CCAS) dans le cadre du "plan canicule", du 1er juin au 15 septembre.

En bref

Depuis 2003, le plan canicule est activé chaque année pendant la période d'été. Du 1er juin au 15 septembre, la mairie tient un registre des personnes fragiles, afin de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes chaleurs prolongées (visites à domicile, transport dans un lieu climatisé...).

Pour qui ?

Les personnes âgées isolées et les personnes en situation de handicap.

La démarche

L'inscription sur le registre se fait :

- soit par les personnes elles-mêmes ;
- soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...).

Il suffit de télécharger ci-dessous le formulaire d'inscription adéquat et la fiche d'information, les remplir, les renvoyer par courrier ou les déposer à la direction de la solidarité.

Contacts

Direction de la solidarité
CCAS Saint-Herblain
2 rue de l'Hôtel de Ville
44800 Saint-Herblain
02 28 25 27 95

personnes.agees@saint-herblain.fr (<mailto:personnes.agees@saint-herblain.fr>)

Horaires

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Documents utiles

Lien utile

www.social-sante.gouv.fr/canicule (<http://www.social-sante.gouv.fr/canicule>)